

# Nouvelle enquête publique

## Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de Brocéliande

Par arrêté N° 2020-21 en date du 14 décembre 2020, signé de la Vice-présidente de la Communauté de Communes de Brocéliande, par délégation du Président empêché,

L'enquête publique portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes de Brocéliande se déroulera du

**Mercredi 13 janvier 2021 (9h00)  
au mercredi 24 février 2021 (12h00)**

Cette enquête, initialement prévue du mercredi 04 novembre au mercredi 16 décembre avait fait l'objet d'une annulation en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement.

A cet effet, Mesdames Le Dréan-Quenec'hdu Sophie (Présidente), Barre Florence et Le Dissez Viviane ont été désignées membres de la commission d'enquête par Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, seront déposés et consultables au siège de la Communauté de communes de Brocéliande et dans les 8 mairies du territoire. Le dossier est également accessible sur le site internet suivant : <https://www.registredematerialise.fr/2130>

La commission d'enquête recevra le public selon les lieux, jours et horaires suivants :

- Mercredi 13/01/2021 : Plélan-le-Grand – Communauté de communes  
1, rue des Korrigans - de 9h à 12h
- Jeudi 21/01/2021 : Bréal-sous-Montfort - Mairie  
2, rue de Bruz – de 9h00 à 12h00
- Samedi 23/01/2021 : Treffendel - Mairie  
23, rue de haute Bretagne – de 9h00 à 12h00
- Vendredi 29/01/2021 : Maxent – Mairie  
2, rue du Prélois – de 14h00 à 17h00
- Vendredi 05/02/2021 : Saint-Péran – Mairie  
6, rue de la Mairie – de 14h00 à 17h00
- Samedi 06/02/2021 : Saint-Thurial – Mairie  
9, rue du Shiste violet – de 9h00 à 12h00
- Lundi 08/02/2021 : Paimpont \_ Maire  
1, Esplanade de Brocéliande – de 13h30 à 16h30
- Mercredi 10/02/2021 : Monterfil - Mairie  
6, rue de la Mairie – de 8h45 à 12h00

- Vendredi 19/02/2021 : Bréal-sous-Montfort- Mairie  
2, rue de Bruz – de 9h00 à 12h00
- Samedi 20/02/2021 : Plélan-le-Grand - Mairie  
37, av. de la Libération – de 9h00 à 12h00
- Mercredi 24/02/2021 : Plélan-le-Grand –  
Communauté de communes  
1, rue des Korrigans - de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées de plusieurs façons :

- sur un des registres d'enquête en version papier aux lieux et horaires visés ci-dessus,
- sur le registre dématérialisé mis à disposition 24h/24 durant toute la durée de l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2130>
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-2130@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2130@registre-dematerialise.fr)  
(ces observations seront alors consignées au registre dématérialisé susmentionné).
- Par voie postale à l'adresse suivante :

**Madame la Présidente de la commission d'enquête du PLUi  
Communauté de communes de Brocéliande,  
1 rue des Korrigans 35380 PLELAN-LE-GRAND**

Un poste informatique est à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, 1 rue des Korrigans à Plélan-le-Grand, pour libre consultation du dossier aux horaires habituels d'ouverture.

Dans le cadre des mesures sanitaires en vigueur, les personnes pourront également contacter les commissaires enquêteurs par téléphone lors de leurs permanences.

Les mesures sanitaires applicables seront celles mises en place par la Communauté de communes de Brocéliande, en application des directives gouvernementales en vigueur durant la période d'enquête. Celles-ci feront l'objet d'un affichage sur chaque lieu d'enquête, de façon accessible au public.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de la Communauté de communes de Brocéliande au heures et jours habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes de Brocéliande.

Monsieur le président de la Communauté de communes de Brocéliande ou sa vice-présidente, par délégation, pourront fournir tous les renseignements complémentaires concernant la tenue de cette enquête publique.